

Comité Inter-BU

N°3



Prise de parole au nom du comité inter CE / Déclaration du 09/03/10

Depuis une semaine, les élus du comité inter BU ont vécu des moments difficiles. Nous avons notamment découvert avec un « ordre du jour » tardif, que la direction avait pris la décision d'une manière unilatérale, d'inviter un membre de chaque organisation syndicale.

Ne nous méprenons pas, nous respectons les organisations syndicales. Toutefois, ce fait nouveau, sans communication préalable à notre égard, nous semble être une maladresse. *Pour rappel, ce comité inter CE regroupe des élus de 4 organisations syndicales et des élus non affiliés.*

Ce comité inter CE a vocation à préparer les documents qui seront transmis à l'ensemble des CE pour information-consultation.

Le sujet, relocalisation des sièges sociaux en IDF est suffisamment impactant pour rendre indispensable, la création d'une telle commission de travail.

Nous avons la responsabilité de défendre l'ensemble des salariés, tous statuts et fonctions confondus. Cet engagement est lourd, car les attentes des salariés sont grandes. Nous devons, grâce à ce comité inter CE, relever le défi de comprendre :

- **Les motivations économiques, et organisationnelles qui amènent l'entreprise à se relocaliser sur un site, voire deux.**
- **La nécessité de mener ce projet en deux phases afin de répondre à l'incompréhension que cela génère auprès de très nombreux collaborateurs.**

Cette étape est clairement essentielle avant que ne puissent être abordées les mesures **d'accompagnement**, qui devront être à la **hauteur des impacts sociaux** inhérents à un tel projet.

Nous abordons cette commission de travail avec un esprit ouvert, positif, mais **nous serons exigeants** sur la méthode de travail.

Cette dernière devra être claire et s'appuyer sur des éléments factuels, remis par la direction.

Ces éléments devront ensuite, être étudiés, discutés et amendés, au sein de notre comité inter BU, avant d'être présentés dans nos CE respectives.

Seuls les membres désignés par le CE ont vocation à participer à ces débats.

Dans cette première phase d'échange, nous souhaitons que les membres des organisations syndicales nous fassent profiter de leur expérience, tout en restant dans un rôle d'observateurs.

Afin d'optimiser ces débats, nous souhaitons bien entendu, la communication d'un calendrier de travail précis.

N°3



Pour notre part, nous saurons nous rendre disponibles, et seront prêts, par nos convictions, à défendre le sens de l'intérêt général.

Afin de remplir ce rôle, et dans le cadre du processus validé et adopté lors de la réunion de tous les CE du 19 février dernier, nous souhaitons obtenir de la part de la direction, l'ensemble des éléments (économiques, juridiques, sociaux) qui nous permettront d'accéder à une connaissance approfondie du dossier. Nous serons aidés dans ce sens par nos experts mandatés.

Cette assistance apportera l'expertise nécessaire à l'information de l'ensemble des élus. C'est pourquoi, nous demandons aux membres de la direction de faciliter leur travail en acceptant de répondre avec diligence à l'ensemble de leurs demandes.

Il est indéniable que cette transformation du groupe Carrefour, aura de multiples conséquences.

C'est pourquoi nous serons exigeants sur la deuxième phase de la discussion, à savoir les mesures d'accompagnement.

Nous sommes plus que déterminés, à mener à bien cette mission, à défendre **les intérêts de l'ensemble des salariés**, dans un cadre défini avec des règles de fonctionnement claires, règles qui s'appliquent aux différents membres autour de la table (élus désignés, membres des OS, experts, direction)

Ces règles adoptées, nous travaillerons en collaboration, afin de parler d'une voix au nom de l'ensemble des salariés.

CAF : Sylviane le PELTIER / Caroline COUTANT

CASCH : Didier CHAMPEAUX/ Nadine WOLF

CMI : Pierre BAREILLE / Alexandra AAMARA

CSF France : Christophe DE GRAEVE / Didier BARBARE

DEHF: Christophe VANDESBOCH / Simon CELA

INTERDIS: Agnès ALLIBERT / Marie Hélène TAURINO

MANAGEMENT: Philippe CAPILLON / Claudia VALENTY

PRODIM : Priscilla CORMONT / Frédéric MONDOU

PROMOCASH: Olivier AUBERT / Nathalie BASQUIN-RIVIERE